



Communiqué de presse commun Des Fédérations CGT FNTE et FTM

QUEL AVENIR POUR LA FILIERE NAVALE FRANÇAISE ET EUROPEENNE ?

Le **chantier naval civil STX France**, va être vendu à FINCANTIERI. C'est ce qui a été annoncé jeudi 6 Avril par Christophe SIRUGUE, Secrétaire d'État chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation.

Cela n'est pas une surprise, mais **nous pouvions penser à une autre solution.**

De plus, il n'y a pas urgence, le chantier a des commandes jusqu'en 2026. Il est actuellement en surcharge. Il a même refusé de répondre à l'appel d'offre pour Brittany Ferries d'un ferry de 185 mètres propulsé au GNL, une technologie que maîtrise Saint-Nazaire.

L'espace d'un instant, nous aurions pu nous dire: « ça y est, la France est sur la reconquête de l'industrie » ! mais il n'en est rien !

Le pacte actionnarial annoncé :

- **Fincantieri 47,7 %**
- **Fondation CR Trieste : 5%**
- **État Français : 33,3 %**
- **DCNS : 14 %**

Il donne la gouvernance à l'Italie et la France. L'État aura un droit de veto sur la nomination du DG, et du Président ainsi que sur l'arrêt d'une activité, la prise de participation, le transfert de propriété intellectuelle, la fermeture des BE, la distribution des dividendes, le changement de nom et les commandes militaires.

Pour les garanties sociales, l'État renvoie les salariés vers l'acquéreur.

Pour la CGT, cet accord est inacceptable. Il va impacter les emplois à Saint-Nazaire, à la DCNS et sûrement en Italie. Il se destine, à moyen terme, à faire des chantiers de l'Atlantique (STX France) un chantier de navires militaires. C'est un pacte fratricide, qui va **augmenter la précarité dans la Navale en Europe.**

Cette mise en concurrence directe des travailleurs de la Navale, civile comme militaire, est intolérable. Il y a du travail pour tout le monde et **l'État doit empêcher l'inévitable "dumping social" qui se prépare.**

Dans l'industrie Navale, la sous-traitance est structurelle et reste envisageable, mais il est hors de question que les employeurs puissent agir dans l'unique sens de leurs intérêts financiers, sans tenir compte :

- Des spécificités des activités industrielles Navales civiles comme militaires.
- De l'avenir, des acquis, des conditions de travail des personnels et salariés des industries Navales nationales.

" L'état stratège" doit jouer son rôle et ne pas laisser faire n'importe quoi !

La FTM CGT et la FNTE CGT, exigent d'autres choix. Ce n'est pas en mettant en concurrence les chantiers navals et les salariés, notamment avec ce pacte actionnarial, que la France va développer la filière navale.

Nous pensons, au vu de l'avis quasi unanime des politiques de tous bords et des organisations syndicales, que l'État doit préempter et garder le chantier dans son giron le temps de trouver d'autres industriels moins concurrentiels.

Montreuil, le 12/04/2017